

À propos du téléroman *Toute la vie*



Texte collectif

Texte d'opinion publié dans [La Presse](#), le 9 décembre 2020 sous le titre, sous le titre « *Téléroman Toute la vie et avortement : On se croirait de retour aux années 70* »

Louise Desmarais pour les signataires - 7 décembre 2020

Le téléroman *Toute la vie* diffusé sur Ici Télé de Radio-Canada se consacre à la grossesse à l'adolescence, sujet peu traité dans l'univers télévisuel québécois. Le téléroman dépeint la réalité d'adolescentes enceintes et les embûches qu'elles rencontrent auprès de leurs familles et des diverses institutions sociales. Dans les épisodes 7 à 12, l'émission aborde sans détour la question délicate de l'avortement à travers le cas de Charlotte, cette jeune militante écologiste de 17 ans, enceinte de 24 semaines et qui souhaite avorter.

Les signataires de ce texte, dont plusieurs œuvrent dans les services d'avortement au Québec, jugent nécessaire d'intervenir pour rétablir les faits et rappeler les victoires juridiques acquises de haute lutte en matière d'avortement.

Depuis la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Morgentaler (1988), la pratique de l'avortement a été décriminalisée. Dès lors, il n'existe aucune interdiction ni limite juridique concernant l'avortement, et ce, peu importe le motif et le stade de grossesse. Du

même coup, les « comités d'avortements thérapeutiques » formés de trois médecins chargés d'autoriser ou non un avortement furent abolis.

La Cour suprême a également affirmé que seule la femme peut décider d'interrompre sa grossesse. En outre, dans l'affaire Chantale Daigle (1989), la Cour a déclaré à l'unanimité que le géniteur, le père en puissance n'a aucun droit sur le fœtus et il ne peut empêcher l'avortement, dorénavant considéré comme un acte médical. Au Québec, selon l'article 14 du Code civil du Québec une mineure de 14 ans et plus peut obtenir un avortement sans l'autorisation des parents. En clair, aucun parent, aucun adulte, aucune autorité scolaire ou médicale ne peut s'opposer à la volonté d'une femme dans la position de Charlotte, ni la contraindre à poursuivre sa grossesse.

Or, l'autrice Danielle Trottier fait fi de ce cadre juridique incontournable, en vigueur depuis plus de 30 ans. Ainsi, elle oblige Charlotte à demander l'autorisation d'un comité, formé de trois médecins, alors que l'existence d'un tel comité est illégale. Contre son gré, elle informe sa mère et lui impose la présence du géniteur et ex-compagnon dans ses démarches auprès de deux comités qui ne sont pas favorables à sa demande; l'un de ces comités refusera de l'avorter, jugeant ses motifs non valables. Désespérée, elle fera une tentative de suicide. Son équilibre et sa santé mentale sont mis en doute. Les délais s'allongent alors qu'à ce stade chaque jour compte. Plus décidée que jamais, Charlotte s'organise « en cachette » et se rend seule avorter aux États-Unis, mettant en péril sa santé et sa sécurité. On se croirait de retour aux années 70.

Dans le traitement sensationnaliste de cette situation limite, extrême et surtout rarissime de l'avortement tardif chez les adolescentes, tous les droits fondamentaux de Charlotte sont ignorés et bafoués. Aussi surprenant que cela puisse être, le personnel de cette ressource, spécialisée auprès des adolescentes enceintes, semble ignorer complètement les droits de Charlotte, les limites de leur responsabilité et les ressources existantes. Précisons qu'il existe actuellement au Québec 49 points de services en avortement, de qualité et gratuits, dont 13 à Montréal.

Charlotte aurait pu éviter ces démarches inutiles et s'adresser directement à l'un ou l'autre de ces points de services. Son personnel l'aurait écoutée sans la juger, l'aurait rassurée et informée adéquatement. Cette ressource aurait communiqué rapidement avec le CLSC qui détient le mandat provincial de coordination et de prise en charge les avortements de 24 semaines et plus. Dans l'impossibilité de lui procurer cet avortement au Québec, le CLSC aurait pris les mesures pour que Charlotte puisse avorter aux États-Unis et en aurait défrayé les coûts. Elle aurait été respectée et aurait vécu un avortement déjà difficile dans un environnement sécuritaire.

Rappelons au passage qu'aucun médecin n'est obligé de pratiquer un avortement. Mais il doit, en vertu de son Code de déontologie, référer la femme à un médecin ou une ressource qui dispensera le service.

En choisissant cette façon de traiter de l'avortement, l'autrice dresse un portrait qui est trompeur dans un contexte où l'avortement continue d'être stigmatisé. L'autrice semble

privilégier la poursuite de la grossesse à n'importe quel prix, peu importe les conséquences sur la vie de l'adolescente et de l'enfant à naître. Ce qui n'est pas sans rappeler le cas de Jeanne, dans le téléroman Unité 9, de la même autrice. Elle force ce personnage à continuer sa grossesse alors qu'elle veut avorter, et ira jusqu'à rendre possible et acceptable la garde partagée de son enfant avec le père, son violeur. Ici, l'enfant répare et guérit tout !! Dans les cas de Charlotte et de Jeanne, l'autrice normalise et banalise une maltraitance institutionnelle, inacceptable en 2020.

Loin de nous l'idée de prôner la censure, de vouloir brimer la liberté d'expression ou de création. Nous acceptons de vivre dans une société pluraliste. Nous savons qu'il s'agit d'une œuvre de fiction. Mais cela n'excuse pas tout, certainement pas l'usage de la fiction pour véhiculer de telles faussetés ! Nous interpellons la responsabilité de Radio-Canada qui, en tant que diffuseur public, induit en erreur des milliers de personnes. Nous jugeons inacceptable de laisser croire à des adolescentes qu'obtenir un avortement au Québec, même à 24 semaines de gestation, soit un véritable cauchemar, dangereux pour leur vie et leur santé. Ce qui est faux.

La course aux cotes d'écoute et les impératifs du suspense ne justifient pas, pensons-nous, que l'on puisse déformer à ce point la réalité.

Les femmes méritent mieux !

Signataires

Julie April, infirmière clinicienne, Clinique planning- ITSS-IVG, CLSC Rivière- du-Loup

Ginette Bastien, militante féministe

Marcelle Bélanger, religieuse et militante féministe

Jocelyn Bérubé, médecin responsable, Clinique de planning familial de Rimouski Johanne Bilodeau, Collectif pour le libre choix de Sherbrooke

Joanne Blais, directrice, Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)

Marie-Eve Blanchard, Les passeuses, formatrices en accompagnement à l'avortement

Manon Bouchard, travailleuse en logement social et communautaire

Dominique Bourassa, médecin, Clinique de planning des naissances de Rimouski Élisabeth Brodeur, sexologue et psychothérapeute

Élodie Carle, militante féministe

Marilize Caron, infirmière, Clinique médicale l'Envolée Josette

Catellier, citoyenne

Frédérique Chabot, Action Canada pour la santé et les droits sexuels Vanessa

Clavelle, militante féministe

Solange Collin, militante féministe

Andrée Côté, militante féministe et avocate émérite à la retraite Jacqueline

Côté, infirmière cheffe, Clinique médicale Fémina

Denise Couture, professeure associée, Institut d'études religieuses Université de Montréal
Linda Crevier, présidente, Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec
France Désilets, infirmière clinicienne et directrice, Clinique Morgentaler Louise
Desmarais, militante féministe
Marie-France Dozois, retraitée
Marie Céline Domingue, militante féministe Sylvie
Dupont, traductrice et réviseure
Micheline Dupuis, directrice, Clinique médicale l'Alternative
Pascale Dupuis, directrice, Centre de santé des femmes de La Mauricie
Lorena Suelves Ezquerro, militante féministe, membre du Comité femmes
immigrantes de Québec
Gaëlle Fedida, coordonnatrice, l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour
femmes et enfants victimes de violence conjugale
Louise Ferland, travailleuse sociale
Andrée Fortin, infirmière clinicienne en santé de la femme Winnie
Frohn, féministe et professeures retraitée UQAM
Lorena Garrido, directrice générale, Centre de santé des femmes de Montréal Patricia
Gagné, féministe
Marie-Josée Gaudreau, médecin, Clinique médicale Fémina Marie-
Andrée Gauthier, militante féministe
Marie Gélinas, infirmière clinicienne en santé de la femme Élisabeth
Germain, militante féministe
Yveline Ghariani, militante féministe Lucie
Girard, militante féministe Éline Giroux,
militante féministe
Lise Gratton, membre du Centre des femmes de La Marie Debut Montréal Édith
Guilbert, médecin
Jean V Guimond, médecin
Paskale Hamel, directrice pour l'équipe de SOS Grossesse Estrie Monique
Hamelin, citoyenne féministe
Naima Hamrouni, professeur d'éthique féministe et philosophie politique UQTR Francis
Jacot, médecin, chef médical Clinique de planning CHUSherbrooke
Gina Jean, infirmière clinicienne en santé de la femme Marie-
Claude Joubert, citoyenne engagée
Nancy Labonté, citoyenne
Mariane Labrecque, travailleuse sociale
Diane Lamoureux, professeur émérite, science politique Université Laval Louise
Langevin, professeur titulaire, Faculté de droit Université Laval Samira Laouni,
présidente, Communication-Ouverture-Rapprochement interculturel (C.O.R.)
Catherine Lapointe, médecin
Patricia Larue, directrice générale, Clinique des femmes de l'Outaouais Nathalie
Lavoie, infirmière clinicienne en santé de la femme
Louise Le Blanc Nadeau, retraitée Christine
Lemaire, citoyenne et féministe Chantal Locat,

militante féministe

Éléonore Masse, pour l'équipe de santé sexuelle CLSC Drummond Natacha

Meilleur, infirmière féministe

Louise Melançon, théologienne

Diane Messier, présidente, L'R des centres de femmes du Québec Lise

Moisan, féministe

Véronique O'Leary, Théâtre des cuisines Denise

Ouellet, travailleuse sociale Renée Ouimet,

féministe

Claude Paquin, médecin, Clinique médicale Fémina

Sylvie Pedneault, directrice générale, SOS Grossesse Québec

Cindy Petrieux, militante féministe et accompagnante à la naissance Johanne

Philipps, docteure en sciences des religions

Anne Pomerleau, médecin de famille

Véronique Pronovost, doctorante en sociologie UQAM

Sylvie Provencher, assistante infirmière chef, Clinique de planning Sherbrooke Marie-

Madeleine Raoult, éditrice

Laurence Raynault-Rioux, co-coordonnatrice, Fédération du Québec pour le planning des naissances

Mercédez Roberge, coordonnatrice, Table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Émilie Thérroux, militante féministe Louise

Toupin, féministe

Carmina Tremblay, la Collective féministe et chrétienne L'autre Parole Geneviève

Vincent, infirmière clinicienne

Francine Vézina, médecin, chef de la Clinique de planning des naissances du CHU de Québec

Monique Voisine, militante féministe